

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 13 août 2020 à la salle des Jardins Brétignolles sur Mer

Nombre de personnes présentes et représentées : 35

Nombre d'adhérents : 47, le quorum est atteint (24+1=25) donc l'Assemblée peut délibérer.

Ouverture des travaux à 18H30 par Mr Gambé Marc, président du club

Chaque membre du bureau se présente, nom, prénom et qualité.

Mady Rollé, secrétaire-adjointe donne connaissance de l'ordre du jour. Tous les documents sont projetés sur écran.

Intervention de Mr José PARET, adjoint aux Sports de la Ville de Brétignolles/mer : Il renouvelle le soutien de la municipalité au trio qui anime le site de la Normandelière : Ecole Municipale de Voile, Association des Pêcheurs et Club Nautique de Brétignolles/mer et les félicite pour leur bonne entente.

- **Rapport moral** lu par Mr Gambé Marc (voir pièce jointe) : intervention de Mme De Barros Luiza-Maria qui conteste la version du passage concernant les sportifs : ceux-ci n'ont pas arrêté l'activité de leur plein gré mais suite à la modification du règlement de la FFVI. Situation compliquée entre le club et les parents du sportif Demange Alexandre concernant le bateau de l'équipage Demange-Lepoutre. La coque a été financée par moitié par le club et l'autre moitié par Mr Lepoutre.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

- **Rapport d'activités** (voir pièce jointe) lu par Mr Danis Stéphane, secrétaire général du club
 - 7 Juillet 2019 : participation à la fête du nautisme organisée par la mairie de Brétignolles à l'école de voile, baptêmes de navigation sur catamarans, mise à disposition de bateaux avec barreur et accompagnement par des membres du club
 - 21 Juillet 2019 : régates, 17 participants sur 10 bateaux engagés, participation de moniteurs de l'Ecole de Voile Municipale.
 - 4 Août 2019 : passeport du plagiste avec la participation de 30 équipes de 3 personnes.
 - 11 Août 2019 : régates annulées pour cause météo.
 - En juillet nous avons organisé 2 sorties de 4 catamarans; la première arrivée plage de Sion sur l'Océan et la 2ème arrivée Ecole de Voile de Saint-Jean de Monts. La 1ère sortie était accompagnée par le Zodiac du club, un vrai plus pour la sécurité des participants.
 - Le 29 octobre récupération des mouillages
 - 1er Décembre 2019 : 11 adhérents du club participent à une sortie « Char à Voile » à Notre Dame de Monts.

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

- **Rapport financier année 2019** (voir pièce jointe) présenté par Mr Lamoureux Christian, Trésorier général du club, assisté de sa fille Mme Gallienne Betty, pour la partie comptabilité. Tout d'abord Mr Lamoureux précise que les comptes lui ont été remis mi-septembre 2019 avec la caisse et toute la trésorerie. Qu'à cette date, aucune écriture n'avait été enregistrée sur l'exercice 2019 et que la clôture des comptes 2018 n'était pas encore faite, mais finalisé par l'ancienne comptable Marie-Noëlle Lompech à sa demande. Ensuite il présente en projection d'écran, le détail des charges et produits. La discussion est un peu houleuse concernant le cas du bateau Mackay 470 acheté pour l'équipage Demange-Lepoutre : où est le bateau ? Monsieur Lamoureux précise qu'un courrier recommandé a été adressé à Mr Lepoutre et qu'il est revenu « non retiré ». Qu'elles ont été les aides financières ? Versées à qui ? Beaucoup d'interrogations ? Mme De Barros Luiza-Maria précise que le bateau est à La Rochelle et qu'il ne peut être mis en vente que sur un site spécifique et seulement en 2021. Mme ROLLE Mady s'irrite que le club n'ait jamais été informé : le club est propriétaire de 50% du bateau et il n'a aucune visibilité sur le devenir de celui-ci !!!
- Bilan 2019 : Déficit de 7264€, en partie expliqué par le soutien à l'équipage des 2 compétiteurs
- La cotisation pour 2021 est maintenue à 30€.
- *Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents et représentés soit 32 voix pour, 2 voix contre et une abstention.*
- **Sortie de la FFV ?**

Discussion portant sur les bienfaits de l'adhésion à la FFV pour le club ou son inutilité. Mr Grégory Boyer-Gibaud représentant de la Ligue FFV des pays de la Loire est venu auditer le club et il nous a déconseillé son maintien au sein de la FFV vu son orientation Loisir.

Cette adhésion a un coût important et n'a aucune retombée financière sur le club. La réflexion est lancée pour 2021.

- **Elections des nouveaux membres du CODIR.**

Mrs Chatelier Eric, Briatte Serge, Pilet Nicolas ; Mme Berton Laurette.

Mr Gambé Marc annonce qu'il démissionne de son poste de président mais souhaite rester au CODIR.

Fin des travaux à 20h30.

Le Vice président

Marc Gambé

